

bonnes femmes inventaient dans leurs superstitions en parlant du Cap Rouge.

Cependant nous dirons que le Cap Rouge avait une réputation si horrible et si effrayante que personne n'aurait osé, sans se faire taxer de folie et d'imprudence, le traverser dans la nuit.

Ce soir-là, le Cap Rouge était paisible, mais c'était un silence effrayant: on apercevait à travers les branches une petite fumée noire mêlée d'étincelles et qui sortait d'un tuyau placé sur une espèce de hutte sauvage à moitié creusée dans le roc et recouverte d'arbres secs et de feuillage jauni qui laissaient échapper de l'intérieur une lueur pâle et sombre. Trois hommes fumant dans de longues pipes allemandes étaient nonchalamment assis sur des bancs de mousse autour d'une vieille et large souche qui leur servait de table.

(A continuer.)

PIETRO.

QUEBEC. 29 AOUT, 1844.

Avec le présent numéro nos abonnés recevront douze pages de Musique formant les numéros 9, 10, & 11 de la partie musicale, et contenant la

“ GALLOPADE DU MENESTREL ”
par C. Sauvageau, une mélodie,

LE CHANT DE L'ABEILLE
par Donizetti, et une Romance intitulée

REVEILLE MOI

par E. Troupenas.

Nous aimons à informer nos abonnés que nous avons reçu récemment beaucoup de caractères variés pour l'embellissement de la partie musicale de notre feuille.

Nos abonnés de la Campagne sont priés de nous faire parvenir, directement, ou par nos agents, le montant du premier semestre d'abonnement.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE MENESTREL paraît tous les Jedis. Il se compose de vingt pages, grand octavo, dont seize sont exclusivement consacrées à la partie Littéraire, et les quatre dernières à la Musique. L'année sera divisée en trois volumes, dont deux de Littérature, de 416 pages chaque, et un de Musique, de 208 pages.

Les conditions sont, outre les frais de poste, de TROIS PIASTRES par année, payable par semestre et d'avance. Cette dernière condition est de rigueur. On ne peut souscrire pour moins d'une année.

Toutes communications doivent être adressées, franchises de port, à PLAMONDON et CIE., Rédacteurs-Propriétaires. Bureau, à l'encoignure des Rues du Parloir et des Jardins, vis-à-vis la Chapelle des Dames Urulines, Haute-Ville.

Les Messieurs suivants qui ont bien voulu se charger de l'Agence du Ménestrel, sont autorisés à recevoir les noms des souscripteurs, à percevoir le montant de l'abonnement, et à en donner des reçus en conséquence

M. M.	G. N. Gosselin,	- - - - -	Au Bureau de l'Aurore, Montréal.
	J. Bte. Saint-Denis,	- - - - -	Saint-Hyacinthe.
	Louis Berlinguet,	- - - - -	Boucherville.
	H. Garneau,	- - - - -	Rivière du Loup (en haut).
	Antoine Bureau,	- - - - -	Trois-Rivières.
	Louis Balté,	- - - - -	Deschambault.
	Wolfred Launière,	- - - - -	Saint-Michel.
	George Tanguay	- - - - -	Saint-Gervais.
	George Couillard, E. D.	- - - - -	Saint-Thomas.
	T. Chapais, N. P.	- - - - -	Rivière-Ouelle.
	Horace Pinet, N. P.	- - - - -	Kamouraska.
	Cléophe Cimon, N. P.	- - - - -	Malbaie.
	Arthur Chamberland, N. P.	- - - - -	Rivière du Loup (en bas).
	J. B. Beaulieu, N. P.	- - - - -	Kakouna.

PLAMONDON et CIE., Rédacteurs-Propriétaires.

Imprimé par STANISLAS DRAPEAU et Cie., Bureau de l'Artisan et du Ménestrel.